

Egalité professionnelle dans la FPT

Un taux de féminisation important, qui diffère selon les filières

En 2022, 62% des agents de la fonction publique territoriale étaient des femmes. Cette proportion est plus importante chez les contractuels (69%) que chez les fonctionnaires (60%).

Cette féminisation varie également selon les filières (figure 1). Les femmes sont surreprésentées dans les filières Médico-technique (100%), Médico-sociale (96%) Sociale (95%) Administrative (86%) et Animation (80%). A l'inverse, elles sont sous représentées dans les filières Technique (39%), Sportive (37%), Police municipale (21%) et Incendie-secours (7%).

Les femmes sont davantage présentes en catégorie A, mais occupent bien moins d'emplois fonctionnels

La catégorie connaît le plus important taux de féminisation : 72% de femmes, contre 60% pour les catégories B et C. De plus, si l'on compare la répartition par genre des 3 catégories (figure 2), on s'aperçoit que les femmes accèdent proportionnellement plus aux catégories d'encadrement et d'encadrement intermédiaire (33% de femmes en A et B, contre 28% des hommes).

Néanmoins, malgré cette féminisation importante, seuls 30% des emplois fonctionnels sont occupés par des femmes.

Les hommes occupent davantage des postes à temps complet et temps plein

En 2022, seulement 66% des femmes occupaient un poste à temps complet et temps plein, contre 93% des hommes. Elles sont 21% à être sur un poste à temps non-complet, et 13% à être sur un poste à temps partiel sur un temps complet, contre 5% et 2% pour les hommes (figure 3).

Figure 1 : Taux de féminisation par filière, 2022

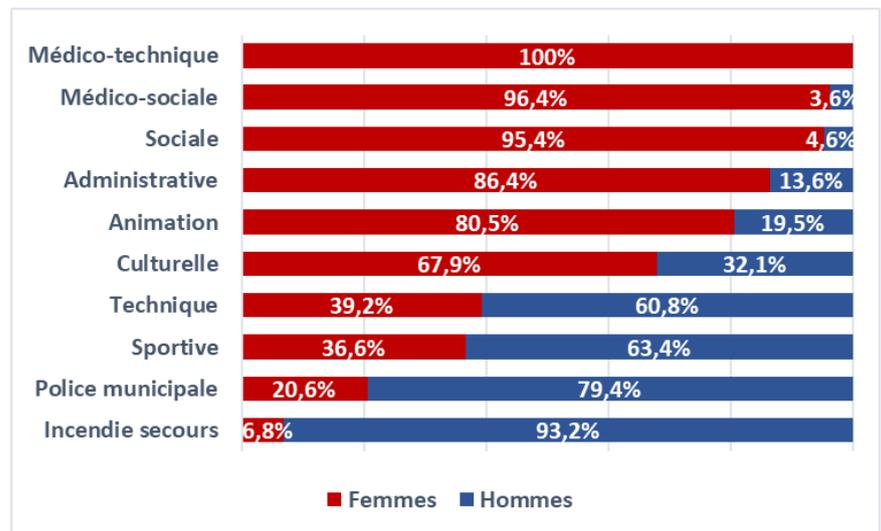


Figure 2 : Taux d'activité par âge et par sexe, 2022

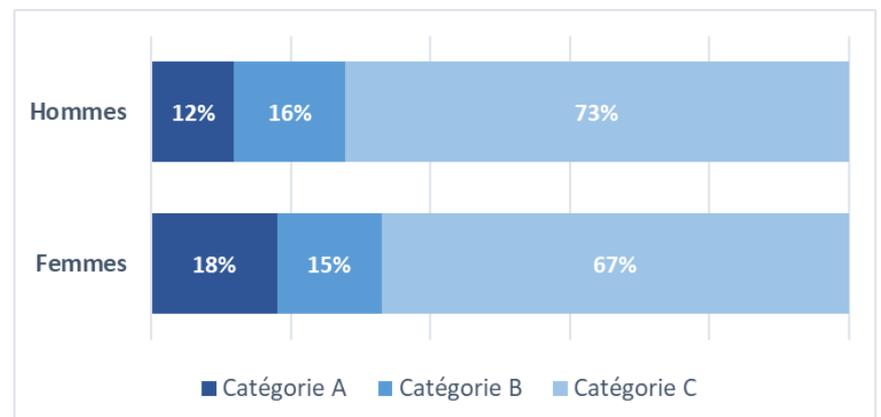
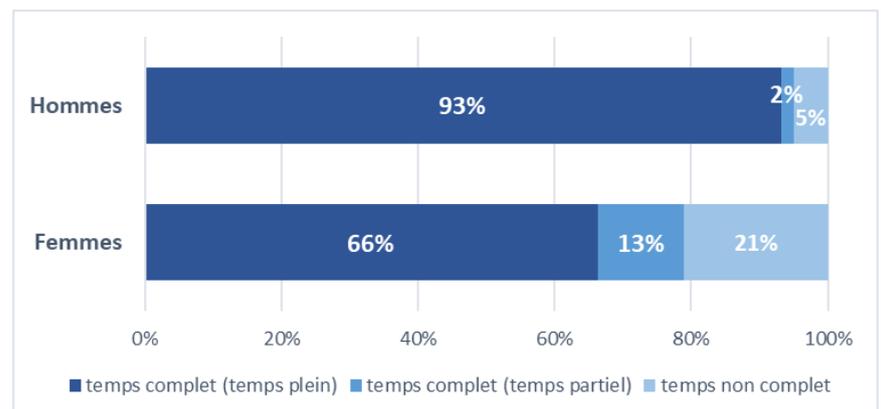


Figure 3 : Temps de travail par genre, 2022



Des rémunérations et primes plus favorables aux hommes

La rémunération des hommes est plus élevée que celle des femmes dans l'ensemble des catégories (+ 6 000€ pour les catégories A, + 5 500€ pour les B et + 4 500€ pour les C) (figure 4). La part que représentent leurs primes et indemnités est aussi nettement supérieure (+ 7 points pour les A, + 3 points pour les B et + 5 points pour les C).

Des inégalités de rémunération accentuées dans certaines filières et catégories

Les plus grosses différences de rémunération, et notamment de la part que représentent les primes et indemnités se situent au niveau de la filière Médico-sociale (catégories A et C), Sociale (catégories B et C) et Administrative (catégorie A). En effet, leurs primes sont inférieures d'au moins 3 points à celles des hommes (figure 5).

Des différences de primes plus faibles en défaveur des femmes existent dans la catégorie B des filières Administratives, Police municipale et Sportive et dans la catégorie C des filières Incendie-secours et Technique.

A l'inverse, certains écarts existent en défaveur des hommes. Au niveau de la catégorie B, les femmes des filières Médico-sociale et Sociale ont des primes supérieures à plus de 3 points à celles des hommes. Dans une moindre mesure, les primes des femmes sont supérieures dans la filière Incendie-secours (catégorie B), culturelle et Police municipale (catégorie C).

➔ Des inégalités de rémunérations et d'accès aux emplois fonctionnels nécessitent encore d'être améliorés.

Sources : Rapport Social Unique 2022

Eléa SOUILHE, service études et statistiques, CDG 74, Annecy.

Figure 4 : Rémunération et part des primes et indemnités, 2022

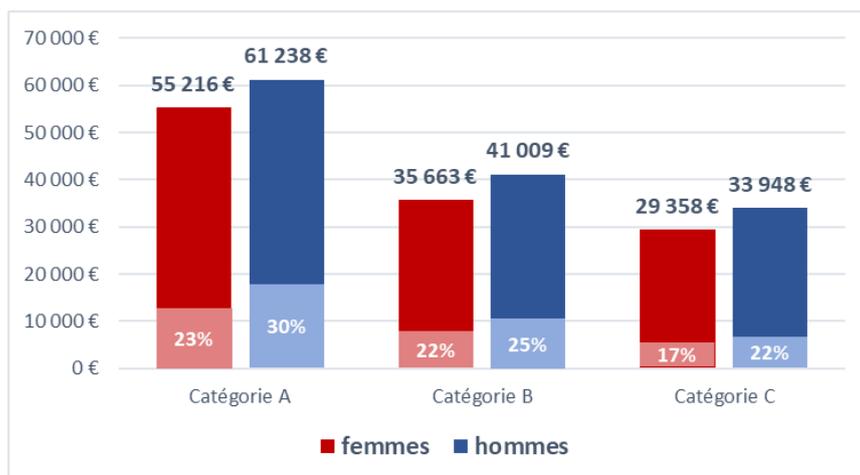


Figure 5 : Part des primes et indemnités selon le genre, la catégorie et la filière, 2022

	Hommes				Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C		
Administrative	29,8%	24,9%	18,8%		27,1%
Animation		21,4%	17,0%		18,1%
Culturelle	19,1%	16,9%	15,0%		17,4%
Incendie secours	46,3%	45,9%	41,8%		42,9%
Médico-sociale	22,9%	16,7%	30,5%		22,1%
Médico-technique					
Police municipale		23,9%	21,9%		22,2%
Sociale	19,8%	16,3%	21,0%		20,4%
Sportive	19,8%	20,7%	26,3%		20,8%
Technique	27,9%	23,8%	17,6%		19,6%
Femmes					
Administrative	26,9%	22,7%	19,1%		21,8%
Animation		22,3%	16,0%		16,7%
Culturelle	19,7%	17,8%	16,7%		17,8%
Incendie secours	46,9%	47,1%	39,1%		41,8%
Médico-sociale	18,4%	20,0%	23,2%		19,2%
Médico-technique	19,5%	20,9%			19,9%
Police municipale		21,2%	24,7%		24,5%
Sociale	19,4%	23,8%	16,9%		18,2%
Sportive		18,9%			18,9%
Technique	28,8%	24,5%	15,4%		18,0%

Écart de primes entre hommes et femmes :	entre 1 et 3 points en faveur des femmes	plus de 3 points en faveur des femmes
	moins de 1 point	entre 1 et 3 points en faveur des hommes

Exemple de lecture : les femmes de catégorie B en filière culturelle ont des primes et indemnités à hauteur de 17,8% de leur rémunération brute annuelle. Le niveau des primes est quasiment identique avec celui des hommes (16,9%, soit 0,9 point d'écart).